

SUJET :
LES ATTRIBUTS DU CONSEIL
CONSTITUTIONNEL



- I- LES ATTRIBUTIONS JURIDICTIONNELLES
 - A- *Compétence en matière électorale*
 - B- *Compétence en matière de contrôle*

- III- LES ATTRIBUTIONS NON JURIDICTIONNELLES
 - A- *Compétence consultative ou d'avis*
 - B- *Compétence administrative*